

KAIVEST

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE CINQ CENTS (500) EUROS

SIÈGE SOCIAL : 1096 ROUTE DE CAMELOT, 33141 VILLEGOUGE

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

05 FÉVRIER 2026

Le soussigné :

- Monsieur Arthur BAQUEY, né le 17/04/2000 à Bordeaux (33000), demeurant au 1096 Route de Camelot, 33141 VILLEGOUGE, de nationalité française ; célibataire ;

a, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, adopté les décisions qui suivent :

- Décision 1 : Modification de l'objet social (art. 2)
- Décision 2 : Modification de la dénomination sociale (art. 3)
- Décision 3 : Modification du siège social (art. 4)
- Décision 4 : Suppression de l'option « capital variable » (art. 7)
- Décision 5 : Refonte des statuts (annexe)

DÉCISION 1 – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le soussigné a décidé de modifier l'objet social de la société. Dorénavant, ce dernier sera présenté dans les statuts tel que :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participation et la gestion de portefeuille de titres dans toutes sociétés ;
- Le conseil en gestion, organisation et stratégie d'entreprises ;
- La formation professionnelle continue ;
- Toutes opérations de gestion, d'intermédiation et d'assistance administrative ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

DÉCISION 2 – MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

Le soussigné a décidé de modifier la dénomination sociale de la société.

La mention « AB Gestion » sera remplacée par « KAIVEST ».

De plus, le signe « ABG » ne sera plus utilisé.

DÉCISION 3 – MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

Le soussigné a décidé de modifier le siège social de la société.

Le siège social est désormais fixé au :

1096 Route de Camelot, 33141 VILLEGOUGE

Par conséquent, l'établissement précédent (49 Rue Maurice Utrillo, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX) sera fermé.

DÉCISION 4 – SUPPRESSION DE L'OPTION « CAPITAL VARIABLE »

Le soussigné a décidé de supprimer la clause de variabilité du capital social.

Le capital social est fixé à la somme de cinq cents (500) euros.

Par ailleurs, la répartition et la libération de ce dernier demeurent inchangées.

DÉCISION 5 – REFONTE DES STATUTS

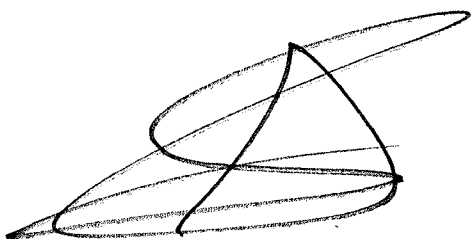
Au regard des modification à apporter, le soussigné a décidé de la refonte des statuts de la Société.

Une nouvelle version des statuts sera publiée. Elle portera la mention « Statuts modifiés ».

Conformément à l'article 25 des statuts constitutifs, les articles « Publicité » et « Suppression des articles relatifs à la formation de la société » ont été supprimés.

Cette nouvelle version des statuts est certifiée conforme.

Fait à VILLEGOUGE, le 05 février 2026



Monsieur Arthur BAQUEY – Associé unique ; Président